

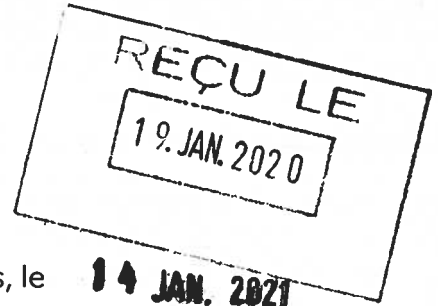


**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des transports et
de la protection du public**



Paris, le **14 JAN. 2021**

Affaire suivie par : Mme PATARD
Sous-direction de la sécurité du public
Bureau des Etablissements Recevant du Public
1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS CEDEX 04
Rédacteur Pôle 3 – Affaires transversales
Tél : 01 49 96 35 03
Mèl : pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr
Réf. ERP PARIS 19.0.00.0618
Courrier n° 200

Monsieur,

Mon attention a été récemment appelée sur des dysfonctionnements dans l'organisation du service de sécurité incendie de la résidence « LE BELVEDERE » située 118 avenue Jean Jaurès à Paris 19^{ème}, immeuble de grande hauteur dont vous êtes le mandataire de sécurité.

Cette tour dont le permis de construire a été déposé le 14 février 1969, est classée en immeuble de grande hauteur de la classe GHA avec activités ERP de types M et W. Il a fait l'objet d'un avis favorable à la poursuite de son occupation émis le 3 septembre 2018 par la commission de sécurité et d'accessibilité.

Il semble que les agents SSIAP du service de sécurité incendie effectuent des missions autres que celles indiquées à l'article GH 62 du règlement de sécurité (réception et entreposage des colis, gestion des clés pour les agents d'entretien et de nettoyage, règlement des problèmes de fuite d'eau, sûreté de l'immeuble...).

Cette situation n'est pas acceptable et est susceptible d'augmenter les risques pour les occupants en cas d'accident ou d'incident.

En conséquence, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à ces dysfonctionnements en respectant les dispositions prévues à l'article GH 62 du règlement de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Police,
Par délégation,

Le Chef du bureau
des établissements recevant du public


Yann LE NORCY

Cabinet GIFFARD
Monsieur Guillaume GIFFARD
Mandataire de sécurité
76, rue du Clos Batant
78120 RAMBOUILLET